



# Santé mentale et **prévention suicide**

---

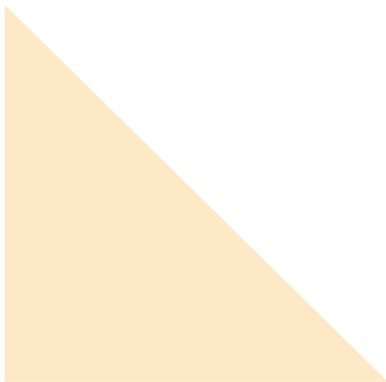
## **Repères** pour les professionnels de l'emploi



---

# SOMMAIRE

Préambule .....	p. 3
Quelques repères .....	p. 4
Comprendre .....	p. 5
Qui fait quoi .....	p. 6
Crises, crises suicidaires .....	p. 7
Les principales pathologies psychiques .....	p. 8
Vers qui orienter ? .....	p. 11
Le soin en établissement psychiatrique .....	p. 12
Les mesures de soins sans consentement .....	p. 13
La loi et le handicap psychique .....	p. 14
Annexes : <i>annuaire réseau des professionnels de l'accompagnement vers l'emploi</i> .....	p. 16
Bibliographie .....	p. 22





---

# PRÉAMBULE

Les professionnels de l'accompagnement vers l'emploi rencontrent souvent des personnes en mal-être, quelques fois avec des problématiques de santé mentale, voire en état de crises.

Ce guide est un outil repère pour mieux comprendre les signaux de souffrance des personnes accompagnées et les orienter de manière adéquate vers le soin.

Ce guide n'a pas la prétention d'être exhaustif, mais il apporte des informations pratiques aux professionnels de l'emploi.

Il a été réalisé par un groupe de professionnels de l'accompagnement vers l'emploi et animé par la coordination "Prévention du suicide et Promotion de la santé mentale" du Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis.



---

# QUELQUES REPÈRES

## Définition de la santé mentale de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

"La santé mentale est un état de bien-être dans lequel une personne peut se réaliser, surmonter les épreuves normales de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté".

**La détresse psychologique ou souffrance psychique** est un état de mal-être qui n'est pas forcément révélateur d'une pathologie ou d'un trouble mental.

Elle indique la présence de symptômes anxieux et dépressifs, peu intenses ou passagers, qui peuvent être réactionnels à des situations éprouvantes et à des difficultés existentielles : deuils, pertes, ruptures, échecs, atteintes narcissiques.

C'est la mesure du degré d'intensité de la souffrance psychique, sa permanence et sa durée, ainsi que ses conséquences, qui peuvent conduire à la nécessité d'une prise en charge sanitaire.

Si la souffrance est temporaire et fait suite à un événement stressant, on la considère comme une réaction adaptative normale. En revanche, lorsqu'elle devient intense et perdure, elle peut constituer l'indicateur d'une pathologie psychique.

## Les troubles de la santé mentale ou pathologies psychiques

se répercutent sur le comportement, la personnalité et les perceptions des personnes. Ils peuvent être sévères ou modérés et engendrer des parcours de vie très différents. Ils fragilisent le rapport à la réalité (rapport à soi et à son environnement extérieur) et génèrent beaucoup de souffrance. Le soin est souvent nécessaire et des hospitalisations peuvent accompagner le parcours de soin.

**Le handicap psychique** représente les conséquences d'un trouble psychique sur la vie sociale et professionnelle d'une personne. Les troubles qui sont à l'origine du handicap psychique varient dans leur forme et dans leur expression. Leurs conséquences dans la vie professionnelle varient d'une personne à l'autre.

# COMPRENDRE

## **Face à une personne en difficulté ou souffrance psychique il est important de:**

Prendre le temps de l'écouter et établir avec elle une relation de confiance.

Reconnaître sa souffrance et l'aider à exprimer ses émotions.

Recentrer la personne sur ses capacités et chercher des solutions avec elle.

Rétablir du lien avec sa famille, amis, médecin traitant.

Chercher de l'aide auprès de partenaires du réseau. *(Cf Vers qui orienter?)*

Maintenir à court terme un lien avec cette personne si un relai effectif n'a pu être pris.

Si la personne présente des troubles psychiques, elle peut être orientée vers son généraliste, vers le Centre Médico Psychologique et en cas de mise en danger d'elle-même ou d'autrui vers les Urgences de La Rochelle ou Rochefort.

Le soin de santé mentale avec consentement de la personne est le soin le plus courant et le plus adapté pour une personne en souffrance.

Cependant lorsque la personne refuse les soins et est dans un état psychique qui ne lui permet pas de se protéger ou que sa manière de fonctionner est en dehors de toute réalité, il existe des mesures de soins de santé mentale sans consentement. *(Cf Les mesures de soins sans consentement)*

# QUI FAIT QUOI ?

**Psychologues, psychiatres, psychanalystes...** il existe toutes sortes de méthodes et de pratiques dans le monde du soin psychique. Le psychothérapeute est le terme le plus général.

Cependant le MÉDECIN GÉNÉRALISTE est le premier interlocuteur, en cas de souffrance psychique. C'est lui qui pourra conseiller un psychothérapeute.

Par définition, le psychothérapeute **c'est celui qui soigne le psychisme** en utilisant des méthodes relationnelles. Il peut être médecin psychiatre, psychologue clinicien, psychanalyste et utiliser une méthode particulière, par exemple : la relaxation, l'hypnose, la sophrologie, les thérapies comportementales et cognitives, les thérapies systémiques, la Mindfulness (Méditation de pleine conscience), etc..

■ **Le psychiatre** a fait des études de médecine générale en six ans, puis s'est formé à la spécialité en psychiatrie en quatre ans d'internat et une année supplémentaire pour la pédopsychiatrie. Il est le seul à être habilité pour prescrire des traitements. Certains psychiatres ont également une formation spécifique en psychothérapie et proposent des soins adaptés aux troubles psychiques comme la remédiation cognitive. Ils peuvent aussi se spécialiser en pratique expertale, en addictologie, en victimologie... Ils traitent les personnes souffrant de maladies psychiques.

■ **Le psychologue** est diplômé de l'université et titulaire d'un diplôme d'études supérieures en psychologie obtenu après cinq ans d'études. Il connaît les techniques d'entretien. Il peut avoir recours aux tests psychologiques pour évaluer le fonctionnement psychique, affectif et cognitif du patient. Il étudie et aide à la compréhension du comportement humain, de la personnalité, des relations interpersonnelles. Il propose des thérapies basées sur l'entretien, qui s'inscrivent dans son cadre théorique et dont l'orientation dépend des attentes de la personne.

■ **Le psychanalyste** pratique la cure analytique et utilise ce dispositif pour procéder à une investigation volontaire de l'inconscient du patient. Il devient psychanalyste lorsqu'il est reconnu par ses pairs. Cela advient au terme d'une analyse personnelle d'une dizaine d'années, supervisée par d'anciens psychanalystes. Il peut être médecin ou non médecin. La psychanalyse ne s'adresse pas aux personnes souffrant de maladies psychiques.

■ **Le psycho praticien** a une formation de techniques de psychothérapie généralement suivie dans des écoles ou des centres de formation privés. Il n'est ni psychiatre, ni psychologue, ni psychanalyste. Ces psychothérapies ne s'adressent pas aux personnes souffrant de maladies psychiques.

# CRISES, CRISES SUICIDAIRES

**La crise** : est une période relativement définie dans le temps de déséquilibre psychologique chez une personne confrontée à un événement grave, qui représente un problème important pour elle et qu'elle ne peut fuir ni résoudre avec ses ressources habituelles de résolution de problème (CAPLAN 1964). La souffrance psychologique est très présente.

On distingue 3 types de crise :

- La crise psychosociale : déclenchée par un événement de vie : pertes, ruptures, changements, deuils.
- La crise psycho traumatique : déclenchée par un événement brutal, inattendu, exceptionnel, où la personne a été en situation de danger vital (attentat, agression...).
- La crise psychopathologique : la personne présente une vulnérabilité psychique (addictions, pathologies psychiques) et la personne traverse une situation qui la fragilise.

**La crise suicidaire** : le suicide représente 10 500 décès par an en France et plus de 200 000 tentatives de suicides. Face à des adversités de la vie, certaines personnes vivent de la dépression, voire du désespoir. Elles ont des idées suicidaires qu'il ne faut en aucun cas banaliser.

- 80% des personnes qui ont exprimées leurs idées suicidaires sont décédées par suicide.
- Les personnes ne veulent pas mourir, elles veulent arrêter de souffrir.
- Les personnes en crises suicidaires sont désespérées, le courage ou la lâcheté n'ont rien à voir avec la souffrance ressentie par la personne.
- L'appel "au secours" n'est pas à banaliser, c'est souvent à ce moment-là que les personnes se sentent en capacité de recevoir de l'aide.

Avoir des idées suicidaires témoigne d'**un mal être profond et d'une grande souffrance psychologique**. La personne est submergée par ses émotions, sa tension émotive provoque un épuisement de ses ressources cognitives, elle n'arrive plus à trouver de solutions à ses difficultés, la perception de la réalité est embrouillée et elle se centre sur des solutions inadaptées à son problème.

La personne a besoin d'aide et d'être entourée de personnes qui la comprennent. En cas d'intention de passage à l'acte imminent, l'appel aux services de secours d'urgence est indispensable.

# LES PRINCIPALES PATHOLOGIES PSYCHIQUES

**La dépression** n'est pas de la tristesse et les personnes qui en souffrent ne sont pas dans un manque de volonté !

La dépression est une maladie caractérisée par la réunion d'un certain nombre de symptômes, sur une période suffisamment longue. Ces symptômes **représentent un changement par rapport au fonctionnement antérieur du sujet** avec : une humeur dépressive, une diminution d'intérêt pour les activités habituelles, des variations possibles de l'appétit, des troubles du sommeil, un ralentissement psychique et moteur (les personnes ont du mal à penser, à bouger) ou une agitation, une fatigue intense, une perte d'énergie, un sentiment de dévalorisation, de culpabilité, des troubles de la concentration, de la mémoire, des pensées de mort récurrentes, des idées suicidaires.

Il existe des formes légères, modérées et sévères ainsi que des formes saisonnières de la dépression.

Le soin est indispensable (psychothérapies et/ou traitements anti dépresseurs) et l'entourage peut aider la personne à consulter. Dans la grande majorité des cas, le soin est ambulatoire (hors de l'hôpital).

Cependant quand les troubles sont trop envahissants, l'hospitalisation est parfois nécessaire, car la personne peut avoir des idées suicidaires et être en danger pour elle-même. Le soin sous contrainte, c'est-à-dire en dehors du consentement de la personne peut être nécessaire pour protéger et soulager la personne par un soin adapté à ses besoins.

**Les troubles de l'humeur ou troubles bipolaires** : là aussi, ne pas confondre avec un trouble du caractère ! Une personne qui a une humeur variable d'un jour sur l'autre, n'a pas une maladie de l'humeur. Selon l'OMS, les troubles de l'humeur comptent parmi les dix maladies les plus invalidantes. Le diagnostic est souvent fait tardivement, ce qui peut aggraver le pronostic.

On parle de **trouble bipolaire** quand la personne présente **au moins une fois dans sa vie un épisode maniaque ou hypomaniaque**, qui peut alterner avec **des épisodes dépressifs** plus fréquents (cités plus haut).

**L'accès maniaque** est un état d'excitation de l'humeur caractérisé par une augmentation des activités physiques et psychiques de la personne, avec une levée de l'inhibition morale et sociale (relâchement du langage, insultes...). La personne parle très vite, passe d'une idée à l'autre sans lien apparent, avec des jeux de mots, des idées de grandeur, une agitation motrice, des projets multiples, des achats parfois compulsifs, des insomnies majeures sans fatigue ressentie.



**L'hypomanie** est le même état mais les symptômes sont atténués: l'humeur est euphorique, avec des changements dans les habitudes sociales, affectives et professionnelles: projets multiples, décisions hâtives, troubles du caractère: autoritaire, vindicatif, supportant difficilement les contraintes.

Ces modifications de l'humeur et du comportement sont évidentes pour l'entourage de la personne. Dans les périodes dépressives, les idées suicidaires sont fréquentes et ne doivent jamais être banalisées.

**La schizophrénie** est une maladie psychique où les représentations sont les plus véhiculées.

La schizophrénie n'est **pas** un dédoublement de personnalité. C'est une affection psychotique (trouble qui aboutit à une désorganisation de la personnalité et altère sévèrement le rapport à la réalité), d'expression très variée. La schizophrénie est caractérisée par l'association de trois grands types de symptômes :

- Un délire: c'est une croyance en une idée erronée, conviction inébranlable en totale opposition avec la réalité ou l'évidence, des hallucinations qui sont des "perceptions sans objet" dont les thèmes sont variables et plus ou moins riches selon la personne.
- Une désorganisation ou dissociation: c'est la perte de l'unité psychique, qui provoque un relâchement des associations entre les idées, les émotions et les attitudes. La pensée devient floue, discontinue. Le discours de la personne est parfois illogique et difficile à suivre. Cette désorganisation se traduit par une bizarrerie du contact, des sourires immotivés, des conduites qui paraissent étranges, voire absurdes.
- Un apragmatisme: c'est une désorganisation motrice, la personne n'arrive plus à faire les gestes de la vie quotidienne. Elle peut rester dans son lit avec une perte de l'initiative des activités de la vie quotidienne. Ceci entraîne un retrait des relations sociales et un isolement.

Les personnes souffrant de cette pathologie sont aujourd'hui bien accompagnées par des traitements efficaces délivrés par le médecin généraliste ou des spécialistes comme les psychiatres.

L'aggravation des symptômes: un repli sur soi avec une réapparition d'idées bizarres ou délirantes, des troubles du comportement avec de l'agressivité ou de la violence nécessite une prise en charge rapide. Il est important de détecter si la personne a un entourage qui peut être alerté et au besoin les pompiers (18) ou le SAMU (15) doivent être appelés.

**Il existe d'autres troubles psychotiques chroniques en dehors de la schizophrénie.** La personne ne présente pas de symptômes dissociatifs, mais des idées délirantes permanentes. Les plus fréquents sont les délires paranoïaques: jalousie, préjugé, érotomanie.



**Les troubles anxieux**: la personne souffre de peurs irrationnelles qui altèrent son fonctionnement social voire qui sont très invalidants. Ces peurs peuvent être :

- **Des phobies**: peurs déclenchées par des objets ou des situations inoffensifs et extérieurs à la personne (ex: la phobie de la foule ou de l'ascenseur).
- **Des obsessions**: peurs issues des idées de la personne, dont elle mesure pourtant elle-même le caractère absurde (par exemple, l'obsession des microbes ou de la saleté, du parfait alignement des tableaux sur un mur, de la vérification incessante de la fermeture des robinets...).
- **L'attaque de panique**: crise d'angoisse aiguë, une peur extrême, qui "jaillit" brutalement, sans facteur extérieur déclenchant. Les personnes ressentent un malaise physique intense s'accompagnant de la peur de mourir. La crise dure environ 10 min.
- Lorsque ces crises sont répétées avec une anxiété d'anticipation, on parle de **trouble panique**.

**Les troubles de la personnalité**: la personnalité, c'est ce qui constitue la personne, qui la rend psychiquement, intellectuellement et moralement distincte de toutes les autres. La personnalité est stable et contribue à la permanence de l'individu. Elle devient **pathologique** lorsque la personnalité se rigidifie, entraînant des réponses inadaptées ou une altération significative et durable du fonctionnement social (ex: personnalité psychorigide ou impulsive).

**Les troubles addictifs** regroupent: **alcoolisme, toxicomanies, tabagisme et addictions comportementales** (ex: jeux, Internet). Les substances psychoactives à risque de dépendance (alcool, tabac, drogues, etc.) agissent sur le circuit de récompense du cerveau.

- **L'usage simple**: lorsque la consommation de substances à effets psychoactifs n'engendre pas de problèmes de santé ni de troubles comportementaux.
- **La dépendance**: c'est l'ensemble de phénomènes comportementaux, cognitifs et physiologiques, survenant à la suite d'une consommation répétée d'une substance psychoactive, associés à un désir puissant de prendre la substance, une difficulté à contrôler la consommation, une poursuite de la consommation malgré les conséquences nocives, un désinvestissement progressif des autres activités et obligations, au profit de cette substance, une tolérance accrue et parfois un syndrome de sevrage physique.
- **L'usage nocif**: c'est un mode de consommation d'une substance psychoactive qui est préjudiciable pour la santé physique et/ou psychique.

La plupart des addictions sont des problématiques au long court et les rechutes peuvent jalonner le parcours vers un rétablissement, c'est pour cela qu'il existe de nombreux services et associations qui peuvent offrir de l'information, de la prévention, de l'accompagnement, du soin, du sevrage ou des cures.



# VERS QUI ORIENTER ?

Vers le **médecin généraliste** : c'est le premier interlocuteur des soins.

Le **médecin du travail** : dans les entreprises.

**Les libéraux** : psychiatres, psychologues, psychothérapeutes.

Le **Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis** 05 46 45 50 50 et le **Centre Hospitalier de Rochefort** 05 46 88 50 50, ont au sein des urgences, des équipes spécialisées pour les situations de crises : les urgences psychiatriques.

**Les Centres Médico Psychologiques** : Unité de coordination et d'accueil en milieu ouvert qui organise des actes de prévention, de diagnostic, de soins ambulatoires et d'interventions à domicile. C'est un lieu d'orientation, les soins y sont gratuits. Les personnes sont accueillies à partir de 18 ans.

La Rochelle : 05 46 45 60 70

Aytré : 05 46 28 10 65

Marans : 05 46 01 19 23

Rochefort : 05 46 99 08 17

Surgères : 05 46 07 17 70

Marennes : 05 46 85 23 43

St-Martin-de-Ré : 05 46 09 04 43

CMP Oléron : 05 46 85 85 05

**ESPAR** (Espace de Soins et de Prévention en Addictologie) du GHLRRA : 05 16 49 49 49.

**TREMPLIN 17 - Pôle addictologie** : Centre de Soins, d'accompagnement et de Prévention en addictologie.

La Rochelle : 05 46 41 32 43

Rochefort : 05 46 82 12 92

**ANPAA** (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie) : 06 81 21 56 02.

**CSAPA Rochefort** (C. de Soins et d'Accomp. et de Prév. en Addictologie) : 05 46 88 56 30.

**Associations qui accompagnent les personnes avec un problème d'alcool** : Vie Libre, Alcool Assistance, Croix Bleue, Alcooliques Anonymes, AL-ANON AL-ATEEN.

**PERMANENCE ÉCOUTE** Villeneuve-les-Salines et Mireuil. Écoute gratuite, confidentielle et anonyme : 05 16 59 00 60.

**MDPH** (Maison Départementale des Personnes Handicapées) : 0800 15 22 15.

**JOB COACHING** ou Emploi Accompagné : dispositif innovant qui facilite la réinsertion professionnelle des personnes en situation de handicap psychique : 06 78 65 94 17.

**IREPS Nouvelle Aquitaine, antenne 17** (Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la santé) : Espace d'accueil grand public et professionnels sur toutes les questions de prévention. Conseils, documentation, formation, études et recherches : 05 46 42 24 44 - [antenne17@irepsna.org](mailto:antenne17@irepsna.org).

**ALCOOL INFO SERVICE** [www.alcoolinfoservice.com](http://www.alcoolinfoservice.com).

**POLICE** : 17      **URGENCES** : 15

---

# LE SOIN EN ÉTABLISSEMENT PSYCHIATRIQUE

Le soin psychique peut nécessiter une hospitalisation dans un établissement de soins de santé mentale. Ces établissements sont privés ou publics.

Il en existe dans tous les départements et parfois plusieurs par département. Des équipes pluridisciplinaire (psychiatres, psychologues, infirmiers spécialisés en santé mentale, aides-soignants, assistants sociaux) proposent des soins diversifiés en fonction des besoins des personnes. Les soins sont libres, comme à l'hôpital général. L'orientation vers l'hôpital est proposée par le médecin généraliste, à la suite d'une consultation en CMP, ou via les urgences de l'hôpital général.

Pour les habitants du nord du département de la Charente-Maritime (La Rochelle, Ré, Marans, Surgères, Ayré, Angoulins, Chatelaillon, Yves, Fouras, et communes alentours, Rochefort, Marennes, Oléron) :

**Hôpital Marius Lacroix,  
208, rue Marius Lacroix,  
17022 La Rochelle Cedex.  
Direction : 05 46 45 60 60**

# LES MESURES DE SOINS SANS CONSENTEMENT

Quelques fois le soin de santé mentale en établissement psychiatrique peut se réaliser sans le consentement de la personne, si les troubles qu'elle présente altère son discernement et l'empêche de se soigner ou de se protéger.

**Le soin à la demande d'un tiers** : c'est une mesure applicable devant la constatation de troubles mentaux nécessitant des soins assortis d'une surveillance constante justifiant l'hospitalisation complète et quand la personne ne peut consentir à ses soins en raison de ses troubles mentaux. Cette mesure comporte plusieurs certificats :

- Une demande du tiers : le tiers est un membre de la famille, amis ou une personne qui connaît la personne en souffrance. Ce tiers fait une demande sur papier avec son nom, prénom, adresse, date de naissance, profession, téléphone fixe et mobile.

Dater et signer la demande et joindre une photocopie d'identité. La demande de tiers doit être datée du jour de l'hospitalisation.

- Un certificat médical circonstancié datant de moins de 15 jours, d'un médecin généraliste exerçant en dehors de l'hôpital qui va accueillir la personne souffrant de troubles.

**Le soin à la demande du représentant de l'État** : la personne présente des troubles psychiques et son comportement porte atteinte à la sûreté des personnes ou, de façon grave, à l'ordre public.

- La personne est dans l'impossibilité de consentir aux soins, il y a une nécessité de soins et d'une surveillance médicale constante ou régulière.
- Un certificat médical est nécessaire, attestant des troubles présentés par le patient et de la dangerosité pour lui-même et pour autrui.
- Le maire ou son représentant, établit un arrêté portant admission provisoire en soins psychiatriques sur décision du représentant de l'État. Le maire en réfère dans les 24 h au préfet qui statue.

# LA LOI ET LE HANDICAP PSYCHIQUE

**La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées est le premier texte qui parle du handicap psychique.**

Premier texte de loi important depuis 1975, il redéfinit le champ du handicap dans ces termes: "*Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou **psychiques**, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.*"

La loi met en œuvre le principe nouveau du droit à compensation des conséquences du handicap. Quels que soient l'origine et la nature de la déficience, l'âge ou le mode de vie de la personne.

Les textes d'application apportent des avancées sur les thèmes suivants :

- Accueil des personnes handicapées.
- Le droit à compensation.
- Les ressources.
- La scolarité.
- L'emploi.
- L'accessibilité.
- Citoyenneté et participation à la vie sociale.

**Sur le volet emploi**, la loi affirme le principe de non-discrimination et donne la priorité au travail en milieu ordinaire. D'une part, elle mise sur des mesures d'incitation sous forme d'aide financière pour les employeurs qui prennent des mesures appropriées pour l'accès ou le maintien en emploi des travailleurs handicapés. D'autre part, elle prévoit un dispositif de sanction en réaffirmant pour les entreprises de 20 salariés l'obligation d'emploi d'au moins 6% de personnes handicapées et renforce la contribution à l'AGEFIPH pour les employeurs qui n'ont pas rempli leurs obligations. Elle étend cette mesure aux employeurs publics.

**Sur le plan de la compensation**, la loi prévoit qu'une équipe pluridisciplinaire évalue les déficiences et les aptitudes de la personne handicapée. Elle lui propose *un plan personnalisé de compensation du handicap* qui vise à garantir la plus grande autonomie possible de la personne handicapée tout en respectant son projet de vie.

La prestation de compensation finance cinq types d'aides pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne :

- Des aides humaines : aidants familiaux, auxiliaires de vie...
- Des aides techniques : fauteuil roulant, prothèse auditive, ordinateur à lecture optique...
- Des aides spécifiques : lorsque les besoins ne sont pas couverts par une autre forme d'aide.
- Des aides pour l'aménagement du logement et/ou du véhicule de la personne.
- Des aides animalières pour l'entretien d'un chien d'assistance.

# ANNEXES

## ANNUAIRE RÉSEAU DES PROFESSIONNELS DE L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

Les partenaires conseillant et accompagnant vers l'emploi et qui sont susceptibles de rencontrer des personnes en mal être :

Type SIAE	Les SIAE se positionnent dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Elles placent l'Homme au cœur de son action d'accompagnement socioprofessionnel et de formation par le travail.	Type contrat et durée
ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE AI	Elle propose un parcours d'insertion socioprofessionnelle aux personnes les plus éloignées de l'emploi fondé sur une expérience en situation réelle de travail ainsi qu'un accompagnement individualisé, adapté à la situation de la personne, afin de redynamiser socialement et requalifier professionnellement les personnes accueillies. L'AI est une structure d'information, d'accueil, d'orientation et d'évaluation du potentiel des personnes.	Contrat d'usage Durée de la mission
ATELIER ET CHANTIER D'INSERTION ACI	Il propose un parcours d'insertion socioprofessionnelle aux personnes les plus éloignées de l'emploi fondé sur une expérience en situation réelle de travail, une formation en situation de production, ainsi qu'un accompagnement individualisé, afin de favoriser une (re)mobilisation personnelle et professionnelle, une découverte des métiers, un (ré)apprentissage à la vie professionnelle, permettant une approche du marché de l'emploi par les salariés accueillis. L'ACI assure un encadrement technique et un accompagnement socioprofessionnel adapté à la situation de la personne.	Contrat à Durée Déterminée d'Insertion CDDI > 4 mois, renouvellements sont illimités dans une période de 24 mois. Entre 20h et 35h hebdo
ENTREPRISE D'INSERTION EI	Elle propose un parcours d'insertion socioprofessionnelle aux personnes éloignées de l'emploi fondé sur une expérience en situation réelle de travail, une formation en situation de production, ainsi qu'un accompagnement individualisé. La mise en situation de travail sur les différents postes de l'entreprise d'insertion est utilisée pour accompagner individuellement, redynamiser socialement et requalifier professionnellement les personnes qu'elle accueille. L'Ei assure un encadrement technique et un accompagnement socioprofessionnel adapté à la situation de la personne.	Contrat à Durée Déterminée d'Insertion CDDI > 4 mois, renouvellements sont illimités dans une période de 24 mois. Entre 20h et 35h hebdo



<b>ENTREPRISE DE TRAVAIL TEMPORAIRE D'INSERTION</b> ETTI	Elle propose un parcours d'insertion socioprofessionnelle aux personnes éloignées de l'emploi fondé sur une expérience en situation réelle de travail ainsi qu'un accompagnement individualisé, adapté à la situation de la personne, permettant d'accompagner individuellement, de redynamiser socialement et de requalifier professionnellement les personnes qu'elle accueille.	Contrats de travail temporaire (ou contrat de mission)
<b>RÉGIE DE QUARTIER</b> RQ	Elle poursuit une double démarche d'entreprise et de développement social et communautaire. Son rôle, en tant que structure de proximité, est en effet de restaurer les liens sociaux au sein du quartier. Pour cela, elle propose un parcours d'insertion socioprofessionnelle aux personnes les plus éloignées de l'emploi fondé sur une expérience en situation réelle de travail, une formation en situation de production, ainsi qu'un accompagnement individualisé, adapté à la situation de la personne.	CDD ou CDI CAE Contrat de formation en alternance
<b>GEIQ</b> <b>GROUPEMENT D'EMPLOYEURS</b>	Le GEIQ est un groupement d'employeurs. Recrutement qui met à disposition des compétences en temps complet ou en temps partagé. Il assure la formation, la professionnalisation et l'accompagnement.	Contrats en Alternance, de professionnalisation, d'apprentissage...

Structures de l'Insertion par l'Activité Économique	Type	Activité proposée
<b>BASSIN ROCHELAIS</b>		
<b>ADEF, La Rochelle</b> Tél. 05 46 41 09 06	AI	Services à la personne et aux professionnels (entretien domicile, entretien espaces verts, bricolage, entretien bureaux, manutention, petits travaux, distribution prospectus ...). Missions ponctuelles ou régulières.
<b>COHÉSION 17</b> <b>La Rochelle</b> Tél. 05 46 67 75 90	AI	Services à la personne et aux professionnels (entretien domicile, entretien espaces verts, petits bricolages, entretien bureaux, manutention, inventaire, petits travaux, distribution prospectus...). Missions ponctuelles ou régulières
<b>AI 17, La Rochelle</b> Tél. 05 46 00 60 87	ACI	Entretien des lieux publics (petit patrimoine, rénovation...). Espaces verts, aménagements ext., travaux paysagers. Environnement : piégeage ragondins.
<b>BLAN' CASS, Périgny</b> Tél. 05 46 07 60 25	ACI	Tri de déchets. Réparation ou démantèlement électroménagers. Tri des D3E (inox, ferraille...).
<b>REMISE A FLOTS</b> <b>La Rochelle</b> Tél. 05 46 29 14 11	ACI	Création marine : Récupération de textiles issus de bateaux, du nautisme... Fabrication de sacs.
<b>L'ESCALE, Planète Sésame,</b> <b>La Rochelle</b> Tél. 05 46 01 45 82	ACI	Activité de traiteur "cuisine métissée" (savoir-faire et compétences des femmes immigrées ou d'origine étrangère).

<b>L'ESCALE, Restauration sociale, Aytré</b> Tél. 05 17 83 46 57	ACI	Préparation de productions froides, mise en barquette, étiquetage, expédition liaison froide, légumerie, sandwicherie, entretien de locaux.
<b>L'ESCALE, Bâtiment : 2<sup>nd</sup> œuvre, Aytré</b> Tél. 05 17 83 46 57	ACI	Bâtiment/chantier de 2 <sup>nd</sup> œuvre (pose cloison et plafond, pose de menuiseries, peinture, revêtement de sols). Entretien et rénovation de parcs logements (aménagement, peinture, revêtement muraux...) Ateliers de menuiserie, cartonnage, conditionnement, palettes.
<b>LA FRATERNITÉ, La Rochelle</b> Tél. 05 46 43 25 27	ACI	Entretien des lieux publics, petit patrimoine Bâtiment 2 <sup>nd</sup> œuvre, travaux publics (peinture/crépi/joints/démolition/reconstruction/aménagement). Entretien/aménagement des espaces verts. Environnement (espaces verts, forêts, tonte...).
<b>LA VERDINIÈRE Rivedoux-Plage</b> Tél. 05 46 30 08 24		Entretien des espaces verts, du littoral rétais.
<b>BLAN'CASS, Périgny</b> Tél. 05 46 07 60 25	EI	Transport pour la récupération en déchetterie des D3E et collecte, des encombrants chez les particuliers.
<b>DIAGONALES Régie de Quartier, La Rochelle</b> Tél. 05 46 34 32 32	EI/RQ	Entretien des communs d'immeubles, remplacement de gardiens, entretien/vidage d'appartements, nettoyage de fin de chantier... Bâtiment, 2 <sup>nd</sup> œuvre (maintenance, peinture, pose placo, petite maçonnerie, pose sols...) Déménagement.
<b>L'ESCALE, Aytré</b> Tél. 05 46 00 20 30	EI	Entretien de locaux collectifs et d'hébergements. Laverie/Blanchisserie (traitement du linge, collecte, tri, lavage, séchage, repassage, ensachage, livraison). Entretien et création d'espaces verts (tonte, taille, désherbage, évacuation, plantation...) Restauration collective cuisine centrale: préparation et cuisson, portionnage et mise en barquette, plonge, entretien de locaux.
<b>OCÉAN ET BOIS La Rochelle</b> Tél. 05 46 41 79 25	EI	Bâtiment, 2 <sup>nd</sup> œuvre (entretien des lieux publics, menuiserie, métallerie, peinture...) Aménagement extérieur (espaces verts, travaux paysagers...).
<b>ADEF +, La Rochelle</b> Tél. 05 46 41 24 10	ETI	Mise à disposition de main d'œuvre ou de personnel sur tous les supports d'activité.
<b>ID'EES INTERIM, La Rochelle</b> Tél. 05 46 28 18 47	ETI	Mise à disposition de main d'œuvre ou de personnel sur tous les supports d'activité.
<b>SOLUTIONS COMPÉTENCES La Rochelle</b> Tél. 05 46 07 61 00 Fusion du GLE (Groupement Local d'Employeurs) et du GEIQ (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification)	GEIQ	Secteur Agro-alimentaire (manutention, conditionnement...).

<b>BASSIN D'AUNIS</b>		
<b>Association d'Aide à l'Emploi (AAE), Aigrefeuille</b> Tél. 05 46 27 53 07	AI	Services à la personne et aux professionnels (entretien domicile, entretien espaces verts, bricolage, entretien bureaux, manutention, inventaire, petits travaux, distribution prospectus ...). Missions ponctuelles ou régulières.
<b>ARROZOAR, Le Thou</b> Tél. 06 35 37 14 79	ACI	Maraîchage biologique.
<b>AUNIS GD, Surgères</b> Tél. 05 46 30 60 95 (fusion Aunis 2i et ISGD)	ACI	Environnement : espaces verts/nuisibles. Bâtiment : maçonnerie, menuiserie, peinture. Animation : création de décors, animations événementielles. Couture : création de costumes.
<b>LA BRIQUETERIE, Marans et La Grève-sur-Mignon</b> Tél. 05 46 09 01 21 05 49 09 29 87	ACI	Bâtiment/Eco construction (rénovation, déconstruction...). Maraîchage. Gardiennage de sites.
<b>RELAIS 17, Surgères</b> Tél. 09 64 15 76 65	ACI	Collecte, tri et valorisation de textiles.

<b>BASSIN ROCHEFORTAIS</b>		
<b>ADCR SERVICES, Rochefort</b> Tél. 05 46 87 32 97	AI	Services à la personne et aux professionnels (entretien domicile, entretien espaces verts, bricolage, entretien bureaux, manutention, inventaire, petits travaux, distributions prospectus...). Missions ponctuelles ou régulières.
<b>VIVRACTIF Tonnay-Charente</b> Tél. 05 46 83 19 58	ACI	Environnement, espaces verts, forêts. Entretien, nettoyage. Bâtiment, travaux publics. Récupération, réparation, commerce d'occasion, chinetterie (manutention).
<b>VIVACE, Rochefort</b> Tél. 05 46 84 56 88	EI	Horticulture (plante aromatiques et éco répulsives) : maraîchage, conditionnement, manutention.
<b>VIVRACTIF Tonnay-Charente</b> Tél. 05 46 83 19 58	EI	Emplois d'entretien ou de nettoyage. Emplois de manutention ou de magasinage.
<b>REGIE INTER QUARTIERS DE ROCHEFORT, Rochefort</b> Tél. 05 46 87 80 07	RQ	Nettoyage/encombrants (entretien des communs d'immeubles, remplacement de gardiens, entretien/vidage appartements, nettoyage de fin de chantier...). Bâtiment/2 <sup>nd</sup> œuvre (maintenance, peinture, pose placo, petite maçonnerie, pose sols).
<b>ADEF+, Rochefort</b> Tél. 05 46 87 35 65	ETI	Mise à disposition de main d'œuvre ou de personnel sur tous les supports d'activité.
<b>GEIQ, Rochefort</b> Tél. 05 46 87 68 09	GEIQ	Secteur BTP (manutention, manœuvre...).

**LES ESPACES RÉGIONAUX D'ORIENTATION (ERO)** : Outil du Service Public Régional de l'Orientation destiné aux habitants du territoire, dont la finalité est de répondre aux besoins d'information et d'orientation.

Qui est concerné ? Toute personne (salariés, demandeurs d'emploi, étudiants) qui s'interroge sur la possibilité de changer de travail, de se former, de faire évoluer son activité professionnelle, de découvrir un métier, d'organiser sa recherche d'emploi, de créer ou de reprendre une entreprise, de valider ses acquis de l'expérience (VAE).

Structures de l'Insertion par l'Activité Economique	Type	Activité proposée
<b>BASSIN ROCHELAIS</b>		
Mission locale La Rochelle-Ré, Pays d'Aunis	90, rue de Bel Air / 17000 La Rochelle	05 46 27 65 20
POINT EMPLOI DE LALEU	21, rue de la Muse / 17000 La Rochelle	05 46 42 57 85
DEFI Mireuil (Diagonales)	1, avenue Robert Schuman / 17000 La Rochelle	05 46 43 32 62
DEFI Villeneuve (Diagonales)	7, avenue du 14 juillet / 17000 La Rochelle	05 46 52 32 00
Point emploi Aytré	24, rue Jean Bart / 17440 Aytré	05 46 44 05 23
Centre socio-culturel Les Pictons	2, rue Dinot / 17230 Marans	05 46 01 10 40
Maison de l'emploi de Surgères	Square du Château / 17700 Surgères	05 46 07 51 66
Espace Mosaïque de Courçon	27, rue de Benon / 17170 Courçon	05 46 01 94 39
<b>BASSIN ROCHFORT / MARENNES / OLÉRON</b>		
Mission locale Rochefort / Marennes / Oléron	Cyberbase – 1, Avenue Maurice Chupin Parc des Fourriers / 17312 Rochefort	05 46 99 40 48
<b>BASSIN MARENNES</b>		
Maison des initiatives et des services	22/24, rue Dubois Meynardie / 17320 Marennes	05 79 86 01 50

## **LES AUTRES PARTENAIRES RATTACHÉS OU PAS À L'ESPACE RÉGIONAL :**

- L'agence régionale de la formation tout au long de la vie  
Ligne Horizon : 05 46 00 32 33
- Point Régional conseil VAE (Validation des acquis et de l'expérience)  
Ligne unique : 06 71 77 98 79
- CIDFF de la Charente-Maritime (Centre d'information des Droits des Femmes et des Familles) - 05 46 41 18 86
- Aunis Sud (Maison de l'emploi / communauté de communes d'Aunis Sud)  
4, Rue du 19 Mars 1962 / 17700 Surgères - 05 46 07 22 33
- Cadres Friendly, La Rochelle - [cadres.friendly@gmail.com](mailto:cadres.friendly@gmail.com)
- Maison de la réussite et de l'insertion Professionnelle  
Université de La Rochelle - 05 46 45 91 14
- Agences Pôles Emploi - [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)
- Cap 'emploi - [www.capemploi17.com](http://www.capemploi17.com)
- CDIJ17 (Centre Départemental Information Jeunesse 17)  
05 46 41 16 36
- Centre d'information et d'orientation de La Rochelle (CIO)  
[www.cio.ac-poitiers.fr](http://www.cio.ac-poitiers.fr)
- Chambres des Métiers et de l'artisanat Charente-Maritime  
[www.cm-larochelle.fr](http://www.cm-larochelle.fr)
- CCI (Chambre de Commerce et d'industrie) La Rochelle  
[www.larochelle.cci.fr](http://www.larochelle.cci.fr)
- CFA Académique - [cfa.acad@ac-poitiers.fr](mailto:cfa.acad@ac-poitiers.fr) - 06 81 59 92 07
- Partenaires OPCA/OPACIF (unifaf, Uniformation, FAF.TT, Fongecif)
- La Confédération Générale du Travail (CGT)
- Le dispositif PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi)  
Communauté d'agglomération de La Rochelle : 05 46 30 37 74  
Maison de l'emploi de Saintonge (Jonzac) : 05 46 48 58 10  
Maison de l'emploi de Rochefort Océan : 05 46 99 78 48
- Agences intérimaires (Randstadt, Proman, Manpower)
- Altéa Cabestan La Rochelle / Rochefort - [www.asso-altea.fr](http://www.asso-altea.fr)
- SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation)
- Organismes de formation (AXYS, IRFREP, AFPA, CIPECMA...)
- APEC (pour les cadres) 0 809 361 212 (service gratuit + prix appel)
- Les centres sociaux, les structures d'hébergements type foyers jeunes travailleurs, hébergement d'urgence...

---

# BIBLIOGRAPHIE

- Cim-10, Classification internationale statistique des maladies et des problèmes de santé connexes.
- Extrait du rapport "La santé mentale, l'affaire de tous. Pour une approche cohérente de la qualité de la vie" 17 novembre 2009
- INPES, Ministère de la santé, jeunesse et sports :  
"La dépression en savoir plus pour en sortir" 2007.
- Legifrance.fr: Loi n° 2005-102 du 11 février 2005
- MDPH.fr: Guide de la loi handicap
- Mission interministérielle de lutte contre la toxicomanie (MILDT)
- Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (OFDT)\*.
- Revue "Reliance" 2006/4 (n° 22) p.81-85 Aspects essentiels de la loi du 11 février 2005
- [www.psycom.org](http://www.psycom.org).



Ce document a été réalisé par :

- Mme Aude AMBERT - *Conseillère en Insertion - Régie de quartier Diagonales.*
- M. Stéphane BERTHOME - *Accompagnateur Socio Professionnel - ADEF*
- M. Luc CHIVAILLE - *Accompagnateur Socio Professionnel - Régie de Quartier Diagonales*
- Mme Valérie DURAND-FONTELLE - *Conseillère en insertion socio professionnelle - Cohésion 17*
- Mme Hélène FOLIARD LE GAL - *Conseillère en Insertion - Régie de Quartier Diagonales*
- Mme Claudia GONZALES - *Accompagnatrice socioprofessionnelle - Régie de Quartier Diagonales*
- Mme Sarah HARRAULT - *Conseillère en Insertion - Régie de Quartier Diagonales*
- Mme Corine RONDEL - *Coordination Prévention suicide et Promotion de la santé mentale - GHLRRA*

Avec la relecture du Dr Marion TURPIN, *Psychiatre - GHLRRA.*

Dans le cadre des actions « Prévention Hors les murs »  
du Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis  
Et le financement de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine.

